



Objet : Qualité de l'air dans nos établissements

Chers parents,

Le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets a récemment procédé à des tests de mesure de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'ensemble de ses établissements afin de s'assurer de la qualité de l'air. Nous vous transmettons aujourd'hui les résultats, lesquels ont aussi été transmis au ministère de l'Éducation et aux membres du personnel.

Il est primordial pour nous d'assurer la qualité de l'air dans nos établissements. La santé et la sécurité des élèves et du personnel sont notre priorité absolue, surtout en cette période exceptionnelle. Ainsi, les tests ont été effectués selon les directives ministérielles, afin de mesurer adéquatement le taux de dioxyde de carbone dans nos locaux, lequel donne une bonne idée de la qualité de l'air.

Procédure d'analyse

Pour chacune des classes, les taux de CO₂ ont été mesurés à trois reprises durant une période de cours : avant et au milieu du cours. La troisième mesure a été prise après l'ouverture des fenêtres ou de la porte durant une période de 20 minutes. Notez que le ministère de l'Éducation juge acceptables des concentrations de CO₂ inférieures à 1500 ppm. Toutefois, les centres de services scolaires sont invités à prendre des mesures afin de viser la cible de 1000 ppm, le seuil de confort établi par Santé Canada. Des actions doivent être prises rapidement, lorsque les concentrations dépassent 1500 ppm et dans un délai d'une semaine, lorsqu'elles atteignent 2000 ppm.

La concentration la plus élevée enregistrée lors de la prise de mesure dans l'école **Pie XII** que fréquente votre enfant est de **1211** ppm. Par conséquent, afin d'assurer une qualité de l'air optimale dans les classes, les actions suivantes ont été mises en place :

De 1000 à 1500 ppm	<ul style="list-style-type: none">- Application <u>rigoureuse</u> de la procédure <i>Pour une gestion efficace de la qualité de l'air intérieur.</i>- Ouvrir régulièrement la porte du local durant les cours
-----------------------	---

Les membres du personnel ont été invités à appliquer toutes les mesures prescrites. Dans le cas des établissements disposant d'une ventilation mécanique, le centre de services scolaire s'est assuré de son bon fonctionnement et de son efficacité. Dans le cas des établissements avec une ventilation naturelle, l'ouverture des fenêtres et des portes est appliquée, comme recommandé par le comité d'experts scientifique et technique, afin d'assurer le renouvellement de l'air.

Annuellement, le CCS procédera à la prise de nouvelles mesures pour assurer le maintien d'une bonne qualité de l'air dans ses établissements.

En terminant, nous vous réitérons l'engagement de tous les membres de notre personnel afin d'assurer un environnement sain et propice aux apprentissages de tous nos élèves.

Cordialement,

Patrice Boivin, directeur général